

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

O B J E T : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 32 Votants : 36 Délib. n° 01 – 08/07/2021
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Vendredi 02 juillet 2021

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONACAZE Benoit (T), ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : CRISTOFOL Françoise (T) à METLAINE Naïma (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), NOGUERA Laurence (T) à OLIVE Robert (T), PERSON Claude (T) à petit Vivien (T).

RF
Préfecture de Perpignan
Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2021
066-246600415-20210708-DE_031_2021-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°01 en date du 27 mai 2021 prise par le Conseil communautaire, portant dernière modification du tableau des effectifs,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

PROCEDE aux modifications à apporter sur le tableau des effectifs du groupement, comme définies dans le tableau annexé à la présente délibération,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs en rapport,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_031_2021-DE